Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_05B-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
*** * * * * * * ***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-05-05

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le six mai, à 20 Heures 00 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Philippe LOUAPRE, Maire.

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mme DANIEL-NOGUES Claudia - Mr LE GALLIC Thomas

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-05-05 – Budget Lotissement du Pont Perrin – approbation du compte de gestion 2025

Le Compte de Gestion 2025 du budget Lotissement du Pont Perrin de la Commune a été établi par le comptable.

Les résultats d'exécution de l'année 2025 se présentent comme ceci :

Section de fonctionnement – Résultat 2025	
Recettes réalisées	140 122.18 €
Dépenses réalisées	140 122.18 €
Résultat de l'exercice 2023	**0.00 €**
Excédent de fonctionnement cumulé	0.00 €

Section d'Investissement– Résultat 2025	
Recettes réalisées	140 122.18 €
Dépenses réalisées	0.00 €
Résultat de l'exercice 2023	**-140 122.18 €**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260506-2026_05_05B-DE

Déficit d'investissement cumulé	-140 122.18 €

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte de gestion du budget Lotissement du Pont Perrin de l'année 2025 à l'approbation du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 établi par le comptable public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le